



# SENEGAL

**INTERVENTION  
DE SON EXCELLENCE  
MONSIEUR ABDOU SALAM DIALLO  
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT  
DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

*A L'OCCASION DU DEBAT GENERAL DE LA  
TROISIEME COMMISSION SUR  
LA PROMOTION DE LA FEMME*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

**66<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

**New York, le 10 octobre 2011**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi de vous exprimer au nom de la délégation sénégalaise mes remerciements chaleureux pour la manière avec laquelle vous dirigez nos travaux. Nul doute que sous votre direction avisée, nos délibérations seront couronnées de succès.

**Monsieur le Président,**

La création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, (ONU – femmes) en juillet 2010 par l'Assemblée générale a été comme une bouffée d'oxygène pour la situation des femmes dans le monde.

En créant cette Entité, les progrès dans la réponse aux besoins des femmes et des filles dans le monde entier pourront être accélérés de manière plus efficace vers l'objectif de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

La Communauté internationale a ainsi jugé nécessaire de renforcer des mécanismes institutionnels et des structures internationales qui puissent aider à l'intégration sociale des femmes.

**Monsieur le Président,**

Selon le rapport mondial sur l'égalité des sexes du forum économique mondial (FEM), en 2010, les pays où l'égalité des sexes est la mieux garantie sont les plus compétitifs et bénéficient d'une croissance plus rapide. Ce constat a été fait à partir d'une étude comparative portant sur 134 pays.

La société a conféré aux hommes un pouvoir et une autorité légalisés, ce qui a longtemps conduit à une pratique discriminatoire en faveur des hommes.

Pour réduire les disparités liées à cette discrimination, mon pays accorde, dans le cadre de l'objectif 3 des OMD, une importance capitale à l'élaboration des politiques et programmes fortement empreints de la dimension genre, ce qui lui a valu une expérience riche et diversifiée dans les différents domaines relevant de la promotion de la femme.

Comme le rappelle Madame Michelle BACHELET, Directrice exécutive de l'Entité, « la force, la diligence et la sagesse des femmes constituent la ressource humaine la moins exploitée. Le défi est de montrer comment cette ressource peut être efficacement utilisée, d'une manière qui soit bénéfique à chacun et à chacune d'entre nous », fin de citation.

A cette non exploitation des capacités des femmes, s'ajoute toute une chaîne de difficultés socio-culturelles et économiques auxquelles les femmes du monde sont confrontées, celles d'Afrique en particulier.

Parmi ces difficultés, je peux nommer :

- Un niveau d'instruction et de formation très bas ;
- Majorité des employés non qualifiés ;
- Faiblesse des revenus des femmes ;
- Manque de moyen de production ;

- Niveau de productivité peu élevé.

### **Monsieur le Président,**

Ainsi, pour pallier ces difficultés et en atténuer les conséquences, mon pays prend en compte la dimension femme dans sa politique globale de développement.

Vous me permettrez de partager avec vous quelques réalisations effectuées parmi tant d'autres, par l'Etat sénégalais, dans le domaine de la promotion de la femme :

- Ratification de toutes les conventions sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
- Adoption des textes de lois pénalisant les violences faites aux femmes et aux filles ;
- Stratégie d'enrôlement massif des filles à l'école ;
- Inscription dans sa nouvelle constitution de dispositions qui garantissent l'équité, l'égalité de genre, l'accès à la terre, à l'éducation, à l'emploi pour les femmes ;
- Vote de la loi contre l'excision et les violences faites aux femmes et aux filles depuis janvier 1999 ;
- Gratuité totale de la prise en charge des accouchements et césariennes, effective depuis 2005 sur tout le territoire national, ce qui a conduit à une baisse sensible de la mortalité maternelle et infantile ;

En 2005, l'élaboration et la validation de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) avait pour objectif de contribuer à la réalisation de l'équité de genre au Sénégal.

La mise en place des structures d'appui national et local ont permis le relèvement du taux de scolarisation des filles, leur maintien à l'école et la baisse du taux d'analphabétisme, et aussi le renforcement de la lutte contre les mariages et grossesses précoces.

Par ailleurs, le gouvernement a élaboré un Document de Politique Economique et Sociale (DPES 2011- 2015), en tenant compte de la dimension genre.

C'est également dans cette perspective de promotion de la participation des femmes aux processus décisionnels, qu'il faudra situer l'adoption de la loi sur la parité dans les instances électives.

Cette loi aura des effets bénéfiques pour les femmes en termes d'accès et de jouissances de leurs droits de tous ordres. Toujours dans cette même dynamique, il a été créé le Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin (FNPEF) et le Fonds de Crédit pour les Femmes (FCF).

Toutefois, malgré une forte implication du Sénégal dans les Opérations de Maintien de la Paix (OMP), et l'ouverture des emplois militaires et paramilitaires aux femmes, l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité reste, cependant, encore timide et lente.

**Monsieur le Président,**

Pour conclure, je voudrais réitérer l'engagement du Sénégal en faveur de la promotion de la femme et l'intérêt particulier qu'il attache à son partenariat avec l'ONU-femmes en vue de réaliser tous les projets relatifs à l'autonomisation de la femme.

Je vous remercie de votre attention.